



*Communiqué de presse  
Paris, le 3 octobre 2016*

## **Le préfet de région a pris connaissance de la décision du Conseil d'État d'autoriser la reprise des travaux d'extension de Roland Garros**

Le Préfet de région, préfet de Paris, Jean François Carencu, a pris note ce jour de la décision d'annulation rendue en référé par le Conseil d'État sur le dossier Roland-Garros.

Ce contentieux oppose la Maire de Paris, qui a délivré un permis de construire pour l'extension et la restructuration du stade Roland-Garros au profit de la Fédération française de tennis, à l'association « société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France » et autres.

Le Conseil d'État annule le jugement rendu par le Tribunal administratif de Paris le 24 mars 2016, qui avait suspendu les travaux d'extension du stade de Roland Garros, au motif que, contrairement à ce qu'a décidé le Tribunal administratif, il convenait de prendre en compte les éléments suivants :

- l'impact des travaux ne doit pas s'apprécier uniquement sur la parcelle concernée mais au regard de l'étendue du site classé du Bois de Boulogne ;
- les compensations prévues par l'opération notamment l'ouverture au public des nouvelles serres en dehors du tournoi ;
- l'architecture des constructions projetées s'apparente à celles des serres historiques conçues par l'architecte Jean-Camille Formigé.

Les travaux qui avaient été suspendus vont donc pouvoir reprendre.

Le Tribunal administratif demeure saisi de la demande d'annulation du permis de construire qu'il examinera au fond.

### **Contact presse**



Préfecture de Paris et d'Île-de-France  
01 82 52 40 25 / [pref-communication@paris.gouv.fr](mailto:pref-communication@paris.gouv.fr)  
Twitter : [https://twitter.com/prefet75\\_IDF](https://twitter.com/prefet75_IDF)  
Google + : <https://plus.google.com/+IledefranceGouvFrParis>